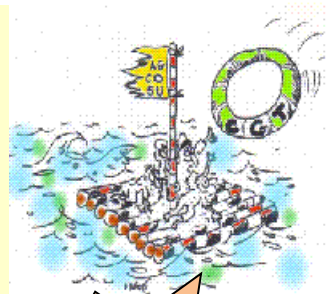




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Inter région de Nantes Janvier 2013

N°45



L'ensemble des élus et responsables
des sections du SNAD-CGT de l'interrégion des
Douanes de Nantes, vous présente, à l'occasion de
cette année nouvelle 2013 ses meilleurs vœux.
Que cette année vous apporte le bonheur, la réussite,
le succès dans vos projets et l'accomplissement de
vos rêves.

J'ai perdu des illusions, cela vaut mieux, même si c'est douloureux, mais j'ai conservé des convictions et je n'en finis pas de les enrichir . Henri Krasucki

A l'aube de cette nouvelle année nous récoltons les fruits de notre travail sur la pollution dans les conteneurs mais il nous reste de nombreuses batailles à mener mes camarades, en particulier pour protéger nos missions et nos emplois.

Seuls les combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance !
Soyons plus que jamais combatifs et unis en 2013.





Prétexte béni.

Le «mariage pour tous» mérite un débat apaisé qui a déjà eu lieu dans d'autres démocraties européennes.

De quoi s'agit-il, en définitif?

D'étendre, par la loi, le champ des libertés individuelles. Selon divers sondages, les français y sont majoritairement favorables.

Mais apparemment la droite et l'église catholique en profitent pour créer un amalgame qui n'a pas lieu d'être, et prendre à l'occasion une sorte de revanche sur l'air du temps.

L'UMP, d'abord. Doublement traumatisé par les défaites du printemps et par le fiasco de son débat interne, elle rêve de retrouver dans la rue un écho populaire à son opposition frontale avec le pouvoir.

Depuis le «succès» de la manifestation du 13 janvier, on entend sur certains clochers médiatiques la sainte trompette de Jean François COPE qui veut en tirer, plus que de raison, un bénéfice à la fois politique et personnel.

L'«affaire» du mariage pour tous, promesse du candidat HOLLANDE, réveille chez certains l'envie d'en découdre, voilà un prétexte béni pour ranimer les braises d'un vieux débat!

Sans le dire ouvertement mais de manière feutrée, par le biais de lois successives et de compromis arraché au pouvoir politique, l'église n'a jamais renoncé, depuis 1905, à remettre en cause le caractère laïque de notre république, jamais renoncé à reconquérir son magistère sur l'âme des citoyens et de l'éducation de la jeunesse.

Que ce soit en obtenant la parité des financements publics pour tous les établissements scolaires, ou que ce soit en matière de mœurs, d'avortement, de contraception, de parentalité, comme aujourd'hui s'agissant du mariage pour tous, l'église revendique toujours une manière de tutorat dans l'organisation de la société.

Sous nos yeux, elle reprend la vieille antienne, déjà développée par Nicolas SARKOSY, et qui mêle, au nom des grands principes, un certain ordre moral et la chose politique.

Qu'elle exprime aujourd'hui sa morale, on ne peut le lui reprocher, c'est son droit et en quelque sorte sa raison d'être.

Mais qu'elle redevienne un acteur politique à l'occasion d'un projet de loi, c'est prendre le risque d'apparaître une fois de plus comme un lobby, le très ancien lobby d'un conservatisme qui nous vieillit d'un siècle.

L'histoire des mœurs retiendra sans doute que les Pays Bas ont été le premier état à ouvrir l'institution du mariage aux couples de même sexe. La mesure est entrée en vigueur en avril 2001.

La Belgique a suivi en 2003, puis la Suède, la Norvège et l'Islande.

Mais le mouvement s'est diffusé : l'Espagne, emmenée par le gouvernement ZAPATERO a autorisé en 2005 un mariage entre personne de même sexe, et le Portugal en 2010.

Sur le continent américain, le Canada et l'Argentine l'ont adopté, ainsi que Mexico, capitale du Mexique. Aux États Unis, six états l'autorisent ainsi que Washington DC.

CAP A L'OUEST



Déclaration Préalable des élus CGT au Comité Technique de Services Déconcentré de la Direction Interrégionale des Douanes de Nantes du 27 novembre 2012

Monsieur le Président,

Avant d'entrer dans le vif de l'ordre du jour de ce Comité Technique qui nous réunit, ce jour, permettez-nous d'aborder les esquisses de notre maison douane, pour les deux années 2012/2013.

L'exercice 2012 doit enregistrer la suppression de 371 ETPT.

Force est de constater, que par ces temps de crise, dans une logique strictement comptable s'adaptant aux dégâts du libéralisme, il est de pratique courante, chez nos gouvernants, de rechercher l'équilibre des comptes de la Nation, par des coupes budgétaires dans les moyens des services publics.

Ainsi, ceux-ci sont soumis à des amputations de crédits qui se traduisent notamment par une réduction continue des implantations locales ou de leurs moyens, créant la désertification des zones entières, en ruralité en particulier.

Au final, c'est l'accès au service public et l'égalité de traitement des populations sur tout le territoire qui sont mis à mal.

Le CPP 2012/2013 signé par le seul DG, ne déroge pas à cette règle, c'est à nouveau un sale coup porté à notre administration, pour ne pas accomplir ses missions.

Nous savons qu'il est actuellement distillé dans les services, que chaque agent ciblé, faisant partie de l'œil du cyclone des restructurations proches, doit être en capacité de rebondir sur un nouveau poste, une nouvelle destination.

Soit disant, la RGPP aurait eu un coup de frein, mais là aussi nous ne pouvons que constater un projet de budget 2013, dans la continuité des budgets draconiens de l'ancien gouvernement.

Nous sommes donc bien dans la même démarche, de la RGPP et à cela nous répondons que ça suffit.

Permettez-nous de justifier nos propos, par ces quelques extraits « croustillants », du rapport sur le PLF 2013, présenté par les députés Christian ECKERT et Camille De Rocca Serra.

Ils ont relevé, quelques perles de l'inefficacité de notre directeur général.

«Les réductions d'effectif au fil de l'eau ne riment pas avec les gains de productivité », c'est à dire que les réductions d'effectifs n'ont pas été enregistrées là où elles avaient été prévues ».

Pour 2013, il a été arrêté que la branche surveillance contribuerait à 40 % de la réduction des effectifs (soit environ 77 ETPT) en fonction de l'efficacité des brigades terrestres en matière de lutte contre la fraude.

La branche commerciale est appelée à supporter les autres suppressions sur la base de l'efficacité fiscale des services de gestion à laquelle s'ajoutera une contribution proportionnelle par BOP métropolitain.

Les BOP d'Outre-mer et les services à compétence nationale participeront de manière «forfaitaire » à cet effort, dont les services de la « Masse des Douanes », qui depuis son passage EPA est devenue moribonde.

« Que va-t-il rester de la douane et des douaniers ? »

Le climat social est à l'inquiétude et les douaniers la partagent.

Ils ont la sensation d'une incompréhension à l'égard de leur administration et de leurs missions et demeurent actuellement dans un attentisme vigilant.

Demandeurs d'une perspective claire sur l'avenir de leur administration, que des lignes d'horizon soient tracées, ils protestent devant la fraude et la contrefaçon qui « **leur passent sous le nez** », sans qu'ils puissent tout à fait intervenir.

Ils voudraient jouer un rôle plus important dans la lutte contre la fraude économique et fiscale, la lutte contre les trafics, contre la cybercriminalité, dans tous les domaines dont ils se sentent experts.

Certains ont un peu de mal, non pas tant avec la dématérialisation, mais avec la disparition de moyens éprouvés de contrôle : ceux permis par les aubettes à la frontière espagnole (« **on était sous le robinet** ») ou au Havre devant des conteneurs qu'ils souhaiteraient contrôler, quoiqu'en dise l'ordinateur.

Les douaniers, comme les agents du Ministère de l'Économie et des finances, ont massivement participé aux élections professionnelles de l'automne 2011 .

Toutefois, le récent refus de participer ou le retrait de plusieurs organisations syndicales à des réunions de travail ou comités techniques de réseau est symptomatique d'un durcissement des positions et de la possibilité d'une radicalité.

De toute évidence, à défaut de grève, des crispations et des blocages sont apparus en 2012 sur des sujets proprement internes.

Professionnellement, les douaniers ne sont pas démotivés, mais ils s'interrogent effectivement sur ce qu'il va rester des missions de la douane avec de moins en moins de douaniers.

Un métier en voie de disparition?

La question posée par les deux rapporteurs, mérite que l'on prenne un peu de temps pour essayer d'apporter quelques pistes de réflexions.

Enfin une petite dernière, qui laisse pantois.

« Bien qu'on n'en connaisse pas l'impact budgétaire, une réforme de la carrière du commandement a été conduite en 2012 ».

La question qui vient immédiatement, c'est combien ça vous a rapporté, pour vous remettre à niveau de vos collègues de la DGFI?

L'intersyndicale nationale vient d'écrire aux ministres de tutelle et nous devrions avoir une réponse très rapidement, mais ne nous leurrions pas, si réponse il y a elle ne pourra qu'émaner de la DG, donc avec les mêmes scories littérales que nous connaissons déjà.

A force de jouer le braque, le rapport de force risque de se retourner contre lui, mais ne vous inquiétez pas nous nous y emploierons.

Déclaration Préalable des élus CGT au Comité Technique de Services Déconcentré de la Direction Interrégionale des Douanes de Nantes du 04 décembre 2012

Monsieur le Président,

Nous sommes à l'avant-veille d'une journée d'action nationale, où les agents vont exprimer une nouvelle fois leurs « ras le bol », sur les conséquences des suppressions d'emplois et de services.

Alors que la vigilance de la Douane à l'encontre des divers trafics en cette période de crise devrait être renforcée, nous nous désolons de constater une nouvelle fois une dégradation continuelle, perpétuelle, structurelle des emplois et des conditions d'exercices de nos missions au sein de la DGDDI.

Ceci se traduit dans l'ensemble par une augmentation de la souffrance au travail, liée aux inquiétudes à l'absence de visibilité à court, moyen et long terme.

En conséquence, nous vous mandations, vous monsieur le président et l'ensemble de vos directeurs, pour porter ce message auprès de notre directeur général.

Compte Rendu des CTSD des 27 novembre et 4 décembre 2012

Il faut le dire, des CTSD annonciateurs de trois années difficiles pour la douane 2013, 2014 et 2015 et après ?.

A l'ouverture du CTSDI du 27 novembre 2012, nous avons tous observé une minute de silence en mémoire de notre collègue et camarade Jean Pierre LECRANE.

Examen des DUERP:

Ce point d'information des quatre DUERP (Pays de la Loire, Poitou Charente Limousin, Bretagne et DRGC) faisait suite au groupe de travail du 25 octobre 2012, un compte rendu est paru dans le Trait d'Union N°43.

La décision a été prise d'associer le maximum d'agents par unité de travail pour l'élaboration et la mise à jour du DUERP.

Ne pas oublier d'actionner le registre hygiène et sécurité pour tous les problèmes rencontrés dans l'année)

Un courrier du DI , en date du 6 novembre 2012 sur la réactualisation du DUERP 2012 a été transmis à l'ensemble des services de la DI de Nantes

Calendrier de travail des plans de prévention pour aboutir aux quatre DUERP :

Réunion des unités en fin d'année , envoi des plans de prévention aux sièges des DR pour le 15 janvier de l'année suivante , les assistants de prévention adressent les conclusions aux membres du groupe de travail qui doit se réunir la première quinzaine de février, présentation au CHSCT puis au CTSD avant la fin du premier semestre pour l'octroi des budgets par demande .

Bilan de la Formation Professionnelle 2011 et programme 2012.

Après une présentation des chiffres et des contenus des actions de formation respectivement, pour les années 2011 et 2012, les représentants des personnels ont dénoncé la diminution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation des agents.

ils émettent un doute sur l'efficacité de l'e-formation ne permettant pas à un plus grand nombre d'agents de bénéficier de cette formation en raison des contraintes et de l'exigence de leur poste de travail (agents CO bureau ,brigades et régimes de travail décalés../.)

Le Snad/Cgt note également une insuffisance qualitative de la F.P en douane,notamment par la perte de proximité des intervenants, par l'absence de soutien des formateurs auprès des candidats inscrits aux différents examens et concours (c'est eux qui le disent)

Bilan d'étape du PAE (plafond autorisé d'emplois) et du Budget :

Le PAE 2012 s'établit à 1160 agents, soit moins 53/54 emplois en 2012. Pour le prochain PAE 2013 de l'interrégion de Nantes, il est annoncé moins 33/34 emplois, sans tenir compte des arbitrages budgétaires de fin d'année 2012.

Budgétairement, les moyens alloués à la DI seront amputés de 8%, plus un gel de 6%, soit une diminution de 14% sur une année pleine, malgré des objectifs de résultats imposés à la hausse selon le directeur interrégional.

Comment fait-on?

Réactions du Snad/Cgt:

Alors, comment fait-on? Certes il y aurait bien encore la recette du Sarkozysme, travailler plus pour gagner moins, ou comment travailler plus avec beaucoup moins, mais nous avons changé de gouvernement! Fini, exit la RGPP, la MAP à la sauce socio-libérale, va la destituer!!

La différence, c'est que là où vous perdiez 371 emplois, vous n'en perdrez plus que 400!?!

Cherchez l'erreur, joyeux Noël!!!

Fermeture de la BSAM de Mérignac :

Cette décision entraîne une réorganisation du service qui dispose d'un délai (jusqu'au 30 mai 2014) afin de permettre au personnel concerné de faire un choix d'une nouvelle affectation, ce délai permettant également de réaliser le transfert des matériels par des personnels volontaires, et mise en place d'une cellule sociale. **Dossier à suivre.../.**

Direction de Bretagne :

Expérimentation du pilotage du dédouanement à partir du pôle POC/CROC de Rennes, ainsi que de la veille écran et de la supervision :

La direction régionale des douanes de Rennes a présenté son expérimentation en arguant qu'il fallait piloter l'efficacité de l'ensemble des contrôles du dédouanement de la direction, à partir de Rennes, malgré un bon pilotage actuel, mais insuffisant au regard des résultats! (les résultats, quel alibi!)

Les autres arguties en faveur de cette expérimentation reposent sur l'ergonomie Delta, sur l'expérience de la veille Delta à la DR Le Havre, ainsi que sur le transfert du bureau principal de Rennes au siège de la direction régionale!!!

D'où, la création d'une cellule régionale de supervision rattachée au Pôle POC/CROC disposant de Delta, de Banaco, du NSTI, d'ECS.../.

Le directeur interrégional informe les représentants des personnels l'existence d'implantation de supervisions régionales dans cinq autres interrégions des douanes.

Réactions du Snad/Cgt :

Cette expérimentation est issue de la réforme du dédouanement inscrite dans la RGPP (aujourd'hui M.A.P), et malgré les dénégations du D.I., ce projet est appelé à s'étendre aux autres directions, avec pour objectifs à moyen terme, la diminution des effectifs douaniers, et certainement par la fermeture de bureaux des douanes, sous prétexte d'économies budgétaires.

Sous quels délais : le directeur interrégional ne cesse de parler d'un plan quinquennal?

Pour le Snad/Cgt, la centralisation entraînera une perte de proximité opérateurs/sociétés/douane, et amincira la mission de contrôle .

L'expérimentation de la DR de Rennes augure mal de la pérennité des bureaux de douane de Saint-Brieuc et de Saint-Malo.

Qu'en sera-t-il des contrôles ex-ante, ex post 1er et 2ème niveaux, donc du positionnement des SRE?

A différentes interpellations des représentants des personnels, le D.I. explique que les SRE à forts effectifs sont nombreux.

Quid également de la DED depuis la mise en place de la mission grandes entreprises, suivi de la mission PME/PMI.

Que nous assistons à une fin de cycle en matière d'enquête.

Qu'il faut revoir le périmètre d'intervention des SRE.

L'indicateur F1(montant des droits et taxes récupérés) est satisfaisant, mais les zones géographiques vont devenir importantes.

Pourquoi pas la création d'un service national d'enquête compétent sur l'ensemble de pôles régionaux d'intervention!

Le Snad/Cgt a marqué son intervention par une pointe d'humour, en félicitant les auteurs de ce schéma d'organisation du dédouanement, le qualifiant d'intellectuellement bien fait, très joliment ficelé à l'approche des fêtes de Noël, mais s'oppose fermement à son extension en raison d'un unique objectif de la part de la douane, celui de fermer des structures douanières et rendre des emplois.

Examen du transfert du DAFN (droit annuel de francisation nationale) de Saint-Nazaire aux Sables d'Olonne :

Le directeur régional des Pays de la Loire a justifié une nouvelle fois le choix des Sables d'Olonne par le fait que les quatre agents chargés de la gestion du DAFN en Vendée, pouvaient absorber les dossiers de Saint-Nazaire, et que le bureau des Sables d'Olonne avait l'espace suffisant. Ce transfert et cette activité supplémentaires n'assurent en rien la pérennité du bureau des douanes des Sables d'Olonne.

Une réflexion est engagée sur le maillage des services douaniers en Vendée. Il semble que selon le directeur régional, le choix du maintien du bureau de la Roche sur Yon se fasse au détriment du bureau des Sables d'Olonne. Mais la réflexion va plus loin, dans le sens que dans les trois années à venir, 2013, 2014 et 2015, se créera un service DAFN à compétence nationale (Marseille se trouvant en bonne position, et Lorient éventuellement pour la façade Atlantique).

Réactions du Snad/Cgt : avant de décider de ce transfert, le dossier doit être soumis au CHSCT44, en prenant en compte les modifications des conditions de travail des agents des Sables d'Olonne, ainsi que la prise en compte d'un incident touchant les documents/archives souillés par une fuite de fioul à Saint-Nazaire. Le DI a donné son accord pour actionner le CHSCT44 sur ces deux aspects du dossier. Nous nous sommes positionnés contre ce transfert, contre la suppression d'un service de douane qui a pour unique objectif de rendre/réduire des emplois en douane.

Questionnement sur le règlement intérieur du CTSD de la DI de Nantes: Nous nous sommes abstenus sur le texte, du fait que seuls les titulaires et suppléants élus (4 titulaires et 4 suppléants pour le Snad/Cgt) peuvent participer et être convoqués aux CTSD.

Nous demandons que les possibilités de convocation et de participation soient possibles aux collègues inscrits sur la liste déposée lors des élections (liste de 20 noms : 10 titulaires et 10 suppléants).

Les services fonctionnent à flux tendu, les représentants syndicaux sont très sollicités dans divers organismes institutionnels (groupes de travail, CAP, CT, réunions et autres mandats.../.) .

Nous sommes également intervenus sur le remboursement des frais de déplacement des élus représentants des personnels, sans possibilité d'avance ou de prise en charge immédiate des frais , à savoir, hébergement, transport et repas , nous demandons la suppression de toute réunion à partir du 20 novembre de chaque année tant que ces frais seront remboursés qu'en début du mois de février de l'année suivante.

Il devient insupportable d'avancer des frais pour participer à des réunions institutionnelles, et n'être remboursés que deux mois après.

Débats tendus entre O.S. et D.I. sur l'avenir et le maintien des recettes locales en milieu rural :

Ce sujet est à rapprocher du développement de la mission viti-viticole.

Restent sur le plan national, 22 recettes locales en 2012 , leur existence tient par les besoins des usagers et à la demande des élus locaux.

Création de maisons de services publiques (Rouillac en Charentes) .

Aujourd'hui, mise en place de la réingénierie des services ,les recettes locales en font partie et risquent de fermer.

Selon le directeur interrégional, les R.L. sont condamnées ,elles seront rattachées auprès des centres de la viticulture.

Le Snad/Cgt a rétorqué que les rôles des RL et des centres de viti étaient différents dans les domaines du renseignement et de l'aide auprès de l'utilisateur, au niveau de l'organisation, dans la mission même.

La dématérialisation des DRM (déclaration de récoltes..) entraînait des problèmes de recevabilité des demandes, ainsi que des dossiers, nécessitant de nombreuses rectifications et interrogations des services auprès des usagers.

Les collègues du Snad/Cgt de Poitiers ont rappelé les enjeux du Cognacais en terme de montant et de suivi des taxes à récupérer (2183€/HL), montants non négligeables en ces périodes de difficultés de rentrées fiscales.

Incident à Angers entre agents des douanes et la société concessionnaire d'autoroutes VINCI :

Les agents de la surveillance constatent une recrudescence d'incidents avec les sociétés d'autoroutes, dans l'exercice de leurs fonctions.

Le PLI (Pôle informatique et logistique) de la DI de Nantes constate également nombre d'erreurs dans les notes de frais de péage de la part de ces sociétés (les sociétés d'autoroutes ne faisant pas la différence entre réquisitions et utilisations des cartes de péages!).

Les agents de la surveillance ne doivent pas voir entraver l'application de leurs missions régaliennes, il ne faut pas prendre ces incidents à répétition à la légère (à destination du directeur régional des douanes des Pays de la Loire).

Le directeur interrégional prend ce dossier très au sérieux, il demande que les services soient dotés de cartes de libre passage, que ces incidents soient traités par une cellule douanière nationale, car elles se répètent (nous avons rappelé l'incident et les répercussions de l'affaire du péage de Lançon de Provence).

Les services de la surveillance doivent avoir accès plus facilement aux ouvertures et fermetures des portails à l'identique de la Gendarmerie.

Un amendement national précise que les contrôles des forces policières et douanières sur les autoroutes doivent avoir un caractère ponctuel et proportionnel, selon les instructions de l'Union Européenne.

A suivre, le rendez-vous entre le directeur régional des douanes des Pays de la Loire et la Préfecture (Conseil de sécurité), le chef de secteur de la société VINCI/Autoroute, pendant la semaine du 10 décembre 2012, et à connaître les résultats de cet entretien.

Exercice des missions au PPF (point de passage frontalier) de la Rochelle par la BSE de la Rochelle :

La BSE de La Rochelle doit assurer en période estivale le contrôle des passagers sur une période de 2 mois et demi, durant cette période de congé aussi pour les agents, la BSE se trouve amputée de la moitié de son effectif.

Le directeur régional a sollicité un décret dérogatoire au service maximum de 10H ne dépassant pas 12H, l'autorisation de dérogation est acceptée sur une courte durée (samedi et dimanche = vacation de 12H avec 8H de repos entre deux services de 12H, 14 avions/jour du samedi au mardi durant cette période d'été.

Le D.I. a rappelé que seules les unités PGC (patrouilleur garde côte), certaines unités de la DI de Roissy, y compris en Opérations Commerciales (unité dédiée au traitement du fret de nuit), ainsi que la cellule du Havre ICS, bénéficiaient de dérogations.

Réactions du Snad/Cgt:

Cette question n'aurait jamais dû dépasser les limites du département, cependant l'attitude psycho-rigide du divisionnaire, en la matière nécessitait l'intervention du chef de l'interrégion.

Vœu présenté par l'ensemble des élus siégeant (Snad/Cgt-Snud/Cfdt-Usd-Fo-Unsa/Cftc) relatif aux conséquences de la journée de carence :

« La journée de carence pénalise durement les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale.

Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades.

Il s'agit d'une atteinte aux droits aux congés maladie. Cette situation de stigmatisation des agents subissant la maladie peut entraîner pour certains dès lors un stress supplémentaire pendant la maladie et à leur retour dans les services ce qui dégrade de fait leurs conditions de travail et peut fragiliser leur état de santé.

De plus, cette nouvelle amputation du pouvoir d'achat, qui vient s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions, peut les inciter à ne pas tenir compte de l'arrêt prescrit par le médecin.

Ces agents pour des raisons économiques mettent leurs vies en danger ,l'administration en porte la totale responsabilité.

C'est pourquoi, en attendant l'abrogation promise par le gouvernement, de cette disposition, nous demandons que ce dispositif ne s'applique plus dans notre administration ».

Nous mandats également notre Directeur Interrégional de défendre notre administration ,de faire remonter nos revendications et également d'insister sur la souffrance au travail des collègues, de leurs colères et de leur ras le bol, dues à cette politique de casse de notre administration lors de la grande messe du 06 décembre 2012 à IVRY/seine.

Lors de l'action du 06/12/2012, le DG a maintenu sa position sur la journée de carence et ses implications sur les journées d'indispositions passagères.

Là aussi, dès 2013, il faudra un grand mouvement de masse, pour faire plier la ministre de la Fonction Publique Mme Lebranchu, sinon il y aura de grandes chances pour que nous soyons lésés!!!

Les élus CGT





Triskell



Syndicat National des Agents des Douanes
Section de BRETAGNE



Section de
BRETAGNE

Saint Malo, le 13 décembre 2012

Monsieur le Directeur Interrégional,

Nous avons l'honneur, par le présent courrier, de vous faire part de notre étonnement, et c'est le moins que nous puissions dire, quant à l'initiative et au comportement de monsieur le Directeur Régional des Douanes de Bretagne.

Ce courrier ne concerne pas le fond puisque vous connaissez déjà notre position syndicale sur les suppressions d'emplois et les fermetures de structures douanières qui en découlent. Comme elle le fait à chaque fois que les circonstances se présentent, notre organisation syndicale s'opposera à l'ensemble des projets de remise en cause de l'intervention du service public douanier.

La CGT agira en conséquence contre les suppressions d'unités, de bureaux et des effectifs et pour promouvoir une douane d'utilité économique et sociale dont notre pays a tant besoin à l'heure où nos concitoyens subissent une crise sans précédent.

C'est en ce sens que l'intersyndicale douanière nationale a appelé à une action, à IVRY, le 6 décembre dernier à laquelle ont participé plus de 30 douaniers bretons dont une délégation importante de la BSI de QUIMPER. Vous avez pu constater par vous même, monsieur le Directeur Interrégional, la forte mobilisation des nombreuses délégations d'agents venus de toute la France.

Dans ce cadre, l'ensemble des syndicats douaniers a exigé un moratoire sur les suppressions de services et d'effectifs et un véritable débat sur les missions qui sont confiées à l'administration des Douanes par le législateur dans le cadre de la protection de nos concitoyens. Cette demande a été également présentée le 6 décembre après-midi à monsieur le secrétaire général de BERCY.

Dans ces conditions, et parce que nous sommes attachés au service public, nous considérons que l'attitude de monsieur le Directeur Régional de Bretagne est incongrue et déplacée.

En effet, suite à des arrêts maladie de plus ou moins longue durée à la brigade de Quimper et une demande urgente de renfort en personnel, Monsieur le Directeur Régional a téléphoné au Chef d'unité pour l'informer de l'arrivée d'un agent Paris Spécial, ce qui est une bonne nouvelle en soit.

Pour autant, la suite est loin d'avoir le même caractère puisque Monsieur CRIGNON a annoncé verbalement la décision de fermeture de la brigade et de votre prochaine visite, courant janvier, pour s'entretenir avec les agents.

C'est plus que maladroit et indélicat de le faire par téléphone, à deux semaines des fêtes de fin d'année et quinze jours après le décès d'un collègue. Quel cadeau de Noël !!

Il ne faut pas être grand psychologue pour savoir que les agents de cette unité sont, en ce moment, dans un état de fragilité particulier suite au décès de leur collègue Jean-Pierre LE CRANE, pilier de la Brigade, élément moteur de l'unité pour reprendre une expression administrative. D'autre part, leur chef divisionnaire à Brest est informé régulièrement de la situation délicate depuis trois semaines et des conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des agents après cette disparition (arrêts de maladie . . .).

De plus, le stress généré par une politique de restriction budgétaire entraînant des suppressions d'emplois et fermetures de service n'améliore pas les choses. Cette unité ne doit pas payer, plus que de raison, les choix incohérents de l'administration depuis quelques années, qui n'a de cesse d'affaiblir le potentiel opérationnel .

Nous tenons à vous interpeller sur la souffrance au travail de vos agents et en particulier pour ce qui nous concerne, ceux de Quimper BSI malgré une conscience professionnelle intacte.

Grâce à l'interpellation des politiques régionaux, les collègues ont réussi à maintenir une entité douanière efficiente sur Quimper à ce jour.

Nous ne vous cachons pas que de nouveaux rendez vous avec des responsables politiques seront pris.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, nos respectueuses salutations .

Les Co-secrétaires régionaux

S. MALRY

M. SANSONETTI

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

